Communiqué de presse
Lorient, 20 novembre 2026

Mobilisation des acteurs régionaux de la transition énergétique contre la suspension du fonds chaleur et l'arrêt des programmes au bénéfice des collectivités et des ménages les plus précaires.

2 jours après la Journée nationale de lutte contre la précarité énergétique, un collectif d'acteurs bretons de la transition énergétique lance un appel au Gouvernement visant à réétudier la suspension du Fonds Chaleur et le non-renouvellement de quatre programmes certificats d'économies d'énergies (CEE) permettant d'accompagner les collectivités et les ménages précaires dans leurs opérations de rénovation énergétique.

Ne pas opposer électrification des usages et efficacité énergétique

Depuis l'annonce du plan électrification, **l'Etat multiplie les reculs sur les actions de sobriété et d'efficacité énergétique** : arrêt des programmes CEE (ACTEE, SLIME, Territoires zéro exclusion énergétique). Le Gouvernement transforme les CEE visant prioritairement à réduire les consommations d'énergie en certificats d'électrification. Au regard de la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles, il est urgent d'accélérer l'électrification mais elle doit s'inscrire en complémentarité avec la réduction des consommations.

Installer une pompe à chaleur dans une passoire thermique est un contre-sens : surdimensionnement des équipements, dégradation du confort thermique, nécessité de renforcer les réseaux publics d'électricité, hausse des besoins énergétiques, et par conséquent des factures associées pour les ménages et les collectivités. Les prix 2027 de l'électricité ont doublé en 6 mois sur le marché européen. Le collectif rappelle le principe de sobriété énergétique : **la meilleure énergie, c'est celle que l'on ne consomme pas**.

Pas de transition énergétique sans ingénierie territorialisée

En Bretagne les ménages, les collectivités et les entreprises bénéficient d'une ingénierie territoriale portée par des structures mutualisées (les intercommunalités, les 4 syndicats départementaux d'énergie, les 8 agences locales énergies climats) sur un ensemble de thématiques des transitions : sobriété, rénovation des bâtiments, développement des énergies renouvelables, accompagnement des ménages en précarité énergétique, etc. La mutualisation permet une couverture large et une accessibilité des services aux communes les plus rurales.

La fin des programmes CEE fragilise considérablement ces structures dans une période d'incertitudes sur le budget des collectivités locales. **Certains territoires ruraux risquent d'être dépourvus d'accompagnement de proximité sur les questions d'efficacité énergétique**. Pour être effective, la transition doit s'inscrire dans le temps long, la proximité avec les usagers et l'accessibilité réelle des aides à toutes et à tous.

Les désengagements de l'Etat dans le soutien aux collectivités territoriales : arrêt d'ACTEE, suspension du fonds chaleur et privation de l'accès aux CEE.

ACTEE : accompagner les collectivités dans leurs projets d'efficacité énergétique

Depuis 2019, le programme ACTEE finance des postes et des missions d'ingénierie pour l'efficacité énergétique des collectivités locales. En Bretagne, **43 collectivités sont financées par des fonds ACTEE** pour un engagement de **16 millions d'euros** entre 2023 et 2026 (10 % des engagements nationaux), ce qui place le territoire breton au troisième rang en valeur absolue et au deuxième rapporté au nombre d'habitant·es. L'arrêt

d'ACTEE menace directement **27 postes d'économes de flux**. Au-delà des ressources humaines, cette non-reconduction freine les études énergétiques et le déploiement de missions de maîtrise d'œuvre ambitieuses, donc la réalisation des travaux et les carnets de commandes des entreprises locales. En cascade, de nombreux emplois et entreprises du bâtiment sont fragilisés par cette situation. ACTEE a contribué à faciliter le financement de différents projets au sein de communes rurales (Landeleau, 993 habitants, Saint Helen, 1531 habitants, Val Couesnon, 4072 habitants). A la clé, des gains énergétiques importants (60% en moyenne), des économies sur les factures et des bâtiments habitables lors des fortes chaleur de l'été 2026.

Ces désengagements affaiblissent le dynamisme breton résultant d'un ancrage historique de l'ingénierie territoriale, portée par les agences locales énergie climat, les intercommunalités et les syndicats d'énergie, avec le soutien de la Région et de l'ADEME pour le déploiement du Conseil Energie Partagé, qui a permis de mutualiser 70 conseillers et conseillères au service de plus de 700 communes.

Le Fonds Chaleur : soutien au déploiement de la chaleur renouvelable

Parallèlement, le Gouvernement a annoncé la suspension du Fonds Chaleur. Le dispositif propose des actions de **conseil, d'accompagnement d'études préalables et de financement (jusqu'à 65% du coût d'investissement) aux collectivités et entreprises** développant la production de chaleur et de froid à partir d'énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique) et de récupération. Depuis sa création en 2007, il a permis de financer plus de **11.000 installations, représentant 52 TWh** de production énergétique. En Bretagne, 14 structures portent un contrat chaleur renouvelable : 13 structures locales et la Région sur les zones non couvertes, permettant **un engagement annuel de 25 millions d'euros**. La suspension menace directement **15 postes conseiller·ères fonds chaleur**.

Le fonds chaleur permet une décarbonation des bâtiments tertiaires, la génération d'économies de fonctionnement pour les entreprises et les collectivités locales et la création de valeur sur le territoire : **1 € de fonds chaleur génère 3 € d'investissements et 0.5 € d'économie annuelle sur la balance commerciale**.

La fin de la valorisation des opérations CEE pour les collectivités

Depuis 2018, plus de 220 structures constituent un **groupement régional breton de valorisation des opérations CEE,** permettant une accessibilité du service à l'ensemble des communes bretonnes disposant d'une ingénierie. Plus de 3000 opérations de travaux d'efficacité énergétique ont permis de récolter **6,5 millions d'euros**. Néanmoins, La Direction Générale de l'Energie et du Climat souhaite imposer le reporting des opérations CEE dès l'engagement des travaux. Or, ce n'est pas le fonctionnement des collectivités locales : le plus souvent, une personne référente collecte les données pour valoriser l'ensemble des opérations après travaux (notamment dans le cadre des structures mutualisées, des marchés publics multi-attributaires, des contrats de délégations, concessions ou d'une maitrise d'œuvre déléguée).

Cette obligation de dépôt des opérations dès la signature des bons de commandes risque d'achever l'intérêt de la valorisation en propre des CEE pour les collectivités, les privant de nouveaux moyens de financement (les CEE peuvent constituer entre 5 et 15% des coûts d'investissement).

Suppression des programmes de lutte contre la précarité énergétique : un abandon inacceptable des ménages les plus fragiles

Alors que les prix des énergies fossiles explosent (+20% pour le gaz, + 60% pour le fioul), de plus en plus de ménages éprouvent des difficultés à payer leurs factures énergétiques : 17 % des Français sont en situation de précarité énergétique. En Bretagne, la situation est particulièrement préoccupante : **1 breton sur 5, soit 303 000 ménages, est en situation de vulnérabilité énergétique liée à leur logement.** Et la situation ne cesse de s'aggraver, avec une **augmentation de 35% des ménages concernés au cours des 5 dernières années**.

Afin de repérer et de soutenir les ménages en situation de précarité énergétique, il faut du temps et un accompagnement de proximité, adapté aux besoins de chaque ménage. C'est ce que proposait le programme SLIME (Service Local d'Information et de Maitrise de l'Energie) que le Gouvernement a décidé de supprimer au 31 décembre 2027. Financé par les collectivités et les CEE, **ce dispositif a permis d'accompagner plus de 120 000 ménages et une réduction moyenne de 329€** (permis grâce aux conseils sur l'utilisation des équipements, l'optimisation des contrats d'énergie, la pose de matériel économe, l'orientation vers des dispositifs d'aide). La Bretagne est particulièrement couverte par cette ingénierie : 9 structures portent le service permettant d'effectuer **1000 visites en 2026 pour un financement total compris entre 500 et 600 000€. La fin du programme menace directement 20 postes de conseiller·ères en précarité énergétique majoritairement opéré par les Agences Locales Energie-Climat (ALEC).**

Le Gouvernement a également annoncé la fin de deux autres programmes de lutte contre la précarité énergétique : Territoire Zéro Exclusion Energétique (TZEE) et Toits d'Abord. En Bretagne la Communauté de Communes du Kreiz Breizh avait pu bénéficier de financements **pour repérer et accompagner 80 ménages** dans la sortie durable de la précarité énergétique. **Supprimer ces dispositifs, c'est prendre le risque de laisser encore davantage de ménages au bord du chemin**. Nous ne pouvons l'accepter. La transition écologique ne peut pas être uniquement une sortie technique de notre dépendance aux énergies fossiles. Elle doit être au contraire une transition juste, accessible à toutes et tous, qui répond à la fois aux enjeux climatiques et aux inégalités sociales.

En tant qu'élu·es, nous faisons face concrètement à ces situations et aux difficultés rencontrées par les ménages. Nous mesurons chaque jour combien le repérage, l'écoute et l'accompagnement de proximité sont indispensables pour permettre aux personnes les plus fragiles de sortir durablement de la précarité énergétique. **La précarité énergétique n'est pas une statistique** ! C'est une réalité humaine que nous ne pouvons pas accepter de voir s'aggraver !

Des décisions inacceptables au regard des enjeux d'atténuation, d'adaptation et des coûts de l'inaction.

Ces mesures paraissent d'autant plus incompréhensibles vis-à-vis des annonces du Gouvernement fixant des objectifs ambitieux en termes d'atténuation : la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie (votée en février 2026) préconise **une montée en puissance du Fonds Chaleur à 2 milliards d'euros** annuels en 2029, la Stratégie Nationale Bas Carbone 3 (votée en juillet 2026) **fixe une baisse des consommation énergétiques des bâtiments de 40% en 2030**. En mai 2026, les aides du Fonds Chaleurs et d'ACTEE étaient présentées dans l'offre de service des collectivité lauréates du programme territoires d'électrification. En juillet, le Gouvernement annonçait un plan canicule permettant d'adapter 12 500 écoles, en septembre le dispositif était restreint à 2 500 écoles.

Ces atermoiements fragilisent considérablement les structures bénéficiaires de ces financements et par extension les collectivités et les ménages. Or, cette inaction coute cher. Des bâtiments tertiaires sont inhabitables en période de forte chaleur, des bureaux et des écoles ferment **Au-delà de 30 °C, une journée de canicule pèse sur l'activité autant qu'une demi-journée de grève nationale.** L'absence de mesure sur la précarité énergétique a également un prix : les habitats indignes coûteraient ainsi près **de 700 millions d'euros au système de santé chaque année** (l'exposition au froid, à l'humidité ou aux moisissures favorise des troubles respiratoires des douleurs articulaires ou des impacts sur la santé mentale et le bien-être).

Face au risque de plan social au sein des structures bretonnes de la transition, un appel au gouvernement à réétudier la suspension ou l'arrêt des dispositifs

Ce n'est pas en cassant le thermomètre qu'on fait tomber la fièvre. Les besoins n'ont jamais été aussi importants mais il existe un risque de ne plus pouvoir objectiver et prioriser les actions à mettre en place. Certains ménages se replient sur eux, sortent des radars. Comment déployer 1 million de Pompes à chaleur (PAC) en laissant de côté les ménages précaires qui dépendent des énergies fossiles et n'ont pas accès, sans aide, aux dispositifs tels que le leasing social PAC ou la voiture électrique, censé leur être destinés ? L'ingénierie locale est essentielle pour accompagner la transition énergétique, supprimer une partie de ses financements, c'est porter un coup d'arrêt à cette même transition.

C'est pourquoi :

- Constatant sur le terrain la pertinence et l'impact du Fonds Chaleur et des programmes financés par les certificats d'économies d'énergie CEE ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie), TZEE (Territoires Zéro Exclusion Énergétique), Toits d'abord ;
- Rappelant que la transition énergétique se doit d'être équitable et s'adresser aux ménages les plus précaires ainsi qu'aux territoires ruraux ;
- Rappelant que la sobriété énergétique est la première composante d'une transition énergétique réussie ;

Les structures présentes déplorent la disparition de ces dispositifs qui contribuent fortement à la transition énergétique vers les ménages les plus précaires et à la rénovation des bâtiments des collectivités, et en particulier pour les territoires les plus ruraux. Elles demandent un réexamen de ses mesures au Gouvernement.

La transition énergétique se fera sur les territoires avec la mise en action de tous les acteurs et les habitant·es ! Mais elle ne pourra se faire qu'avec l'appui d'ingénierie et un accompagnement de tous et toutes.

Quelques chiffres clés :

- Plus de 1000 ménages accompagnés en Bretagne en 2025 pour sortir de la précarité énergétique et 500 à 600 K€ de financement (Programme SLIME) ;
- 43 communes accompagnées et 16 M€ de financement fléché vers la rénovation des bâtiments publics (programme ACTEE) ;
- 220 structures membres du groupement régional de valorisation des CEE et environ 1 M€ de recettes annuelles ;
- 15 structures portent un contrat chaleur renouvelable pour un montant d'investissement annuel de 25 millions d'euros (projet inférieur à 2 millions d'€) ;
- Un impact sur 470 emplois d'ingénierie locale en Bretagne.

Les élu·es signataires de ce communiqué de presse :

- André CROCQ, Conseiller régional de Bretagne
- Gwenn LE NAY, Président du Pôle Énergie Bretagne PEBreizh et Président de Morbihan Energies
- Jean-Marc LABBE, Vice-Président de Breizh ALEC et Président de l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc
- Bruno PARIS, Président d'ALOEN et Président de la SPL Bois Énergie Renouvelable
- Dominique RAMARD, Président du SDE22 et Vice-président d'ACTEE
- Olivier DEHAESE, Président du SDE35 et Vice-président d'AMORCE
- Antoine COROLLEUR, Président du SDEF
- Anne-Hélène TUAL, Présidente de l'ALEC du Pays de Rennes
- Pierre-Yves DANIEL, Président de l'ALECOB
- Yvon LAURANS, Président d'HEOL
- Mickaël TANGUY, Président de l'ALEC des Vallons de Vilaine
- Servane METZGER-CORRIGOU, Présidente d'Ener'gence
- Loeiz RAPINEL, Président de l'ALE du Pays de Fougères

Contacts presse :

– Lucille HUTCHISON, Chargée de communication ALOEN, lucillehutchison@aloen.fr, 06 30 06 84 52
– Marie-Laure LAMY, Directrice d'ALOEN, marielaurelamy@aloen.fr, 06 84 10 51 57